

Appel pour une Recherche et une Restauration publique au sein du ministère de la Culture

Le Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF), le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le Centre de Recherche sur la Conservation des Collections (CRCC) sont chargés, chacun en leur domaine, de la recherche et de la restauration des biens patrimoniaux pour le compte de l'État.

Leur compétence s'étend à l'ensemble du patrimoine national (plus de 1200 musées de France et 40000 monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques). Centres d'excellence européens, reconnus à l'échelle internationale, ces structures sont exemplaires dans l'affectation d'outils scientifiques hautement performants exclusivement dédiés au patrimoine.

Aujourd'hui, ces services et leurs missions sont gravement menacés.

A la faveur du projet de création d'un centre de réserves pour les musées parisiens, un vaste remaniement se profile qui prévoit de regrouper les laboratoires et ateliers du C2RMF, du LRMH, et du CRCC.

Nous ne nions pas la nécessité d'aménager un centre de réserves sécurisé de taille suffisante. Les conditions actuelles des réserves externalisées du musée du Louvre et d'autres établissements parisiens ne sont absolument pas conformes aux règles minimales de la conservation préventive et sont indignes d'un pays comme la France.

Mais nous contestons la pertinence du rapprochement de la recherche et de la restauration auprès des réserves. Nous contestons aussi la scission prévue des moyens humains et matériels du C2RMF pour maintenir une partie de ses activités auprès du musée du Louvre. Cette démarche technocratique méconnaît nos pratiques de pluridisciplinarité au service des biens patrimoniaux.

C'est un non-sens économique et social de vouloir recréer plus loin ce qui existe déjà. Pourquoi déplacer un appareillage coûteux et abandonner des locaux qui ont été spécialement pensés pour ces activités et dont les aménagements ont mobilisé des budgets considérables. Leur déménagement entraînera un véritable plan social, et que dire de la gabegie d'argent public. Bel exemple de développement durable !

C'est un non-sens scientifique : la déstructuration des équipes des trois laboratoires et la scission de celles du C2RMF conduiront à la disparition de compétences irremplaçables. La force actuelle du personnel scientifique et technique réside dans son interdisciplinarité et dans le dialogue privilégié qu'il entretient avec les partenaires du patrimoine. Cette plus-value, par exemple, est aujourd'hui apportée par la proximité entre les conservateurs des grands départements et les restaurateurs et physicochimistes du C2RMF. Éloigner le C2RMF du contact direct des musées conduira à la perte irrémédiable de cette relation unique et unanimement reconnue comme indispensable.

De nombreuses questions se posent sur les modalités de ce déménagement :

- Le ministère est-il prêt à mettre sur la table les financements nécessaires ?

- Pourquoi financer des déménagements que personne ne réclame alors que les musées nationaux et les monuments historiques souffrent d'un manque d'argent chronique et que des opérations urgentes touchant à la sûreté des œuvres et du public ne sont toujours pas programmées ?

- Quel avenir pour le réseau des ateliers et les laboratoires régionaux (ateliers régionaux de conservation, CICRP), lorsque l'État entend privilégier un grand centre en région parisienne ?

Nous, personnel du C2RMF, du LRMH et du CRCC, de toutes filières et de toutes catégories, administrative, scientifique, de documentation, d'accueil de surveillance et de magasinage, métiers d'arts, ouvrière et technique, nous opposons à toute manœuvre visant au démantèlement des équipes, des missions, des statuts et du service public culturel de recherche et restauration.

Citoyens, salariés, étudiants, chercheurs, conservateurs, architectes, historiens, restaurateurs, intellectuels, élus locaux, amis des musées, nous vous appelons à signer notre pétition adressée au Président de la République.

Le public a le droit de voir des œuvres, mais il a aussi le droit à ce que ces œuvres soient conservées, restaurées et étudiées dans de bonnes conditions.

LISTE DES PREMIERS SIGNATAIRES :

NOM	PRENOM	Qualité	Signature